

Objectif

La Validation des Acquis de l'Expérience est un droit individuel qui permet, à toute personne **d'obtenir un titre, diplôme ou certificat à finalité professionnelle** par la validation de son expérience acquise dans le cadre d'une activité professionnelle, bénévole, syndicale ou élective. L'expérience acquise est transformée en diplôme **quel que soit le niveau d'étude et le statut actuel**.

Après l'obtention de la recevabilité par le certificateur, l'accompagnement se met en place. Le conseiller du CIBC, expert de la VAE, accompagne le candidat à constituer son dossier dans lequel ses activités sont décrites. Ce dossier est évalué par un jury lors d'un entretien.

L'accompagnement à la VAE proposé par le CIBC permet de savoir expliciter ses expériences, à l'écrit et à l'oral.

Contenu de l'accompagnement

Prérequis : dossier de faisabilité recevable

1

Mise en place de la méthodologie : définition des modalités du parcours d'accompagnement individualisé, établissement d'un planning prévisionnel de l'accompagnement, appropriation des attendus du livret d'expérience.

2

Analyse du parcours : repérage des réalisations significatives afin de valoriser le parcours d'expérience.

3

Décryptage du référentiel : étude de la certification visée et mise en perspectives avec le livret d'expérience.

4

Choix et explication des expériences : explicitation des activités professionnelles, formalisation des compétences.

5

Formalisation du dossier : fond, forme, preuves. Formalisation du dossier de validation.

6

Préparation de l'entretien avec le jury : mise en pratique avec simulations de l'épreuve orale. Présentation du dossier et réponse aux questions du jury. Dans le cas d'une validation partielle : **suivi post jury**.

L'accompagnement VAE par le CIBC 33, c'est :

- **Une relation de confiance avec un conseiller expérimenté** près de chez vous.
- **Un accompagnement complet** incluant le suivi post-jury, si nécessaire.
- **Un accompagnement individualisé** en termes de contenus et supports (numérique, papier, présentiel, visio).
- **Un conseiller expert unique** tout au long du parcours.



Modalités de l'accompagnement

- 18 h d'accompagnement jusqu'au passage devant le jury
- 6 h d'accompagnement post-jury si nécessaire

Prestation finançable intégralement par la région Nouvelle-Aquitaine pour certains publics n'ayant pas un solde CPF suffisant (demandeurs d'emploi, salariés du privé en congés parental, détenus, bénévoles, syndicalistes et élus locaux).

L'accompagnement se déroule en présentiel dans nos locaux à [Bordeaux](#), [Bruges](#), [Langon](#), [Libourne](#), [Mérignac](#) ou Plassac en distanciel ou en mixant ces deux modalités.

Démarrage dès obtention de l'accord de financement (validation par la région Nouvelle-Aquitaine)

Prendre rendez-vous au 05 57 54 25 00 ou via architectevae@cibc33.fr



Tous nos sites et prestations sont accessibles aux personnes en situation de handicap.
Une question sur l'accessibilité de nos accompagnements ?
Contactez notre référent handicap à l'adresse suivante : referenthandicap@cibc33.fr

Plus d'informations

